# Conditions Générales d'utilisation

### Lexique

L'entreprise : JLG Consulting, Jean-Louis GUENEGO, Entreprise Individuelle, SIRET : 439 317 058 00022

L'utilisateur anonyme : un internaute navigant sur le site et ne s'étant pas identifié.

L'utilisateur enregistré : un internaute navigant sur le site ayant créé un compte.

Site internet : le site <a href="http://www.event-biller.com">http://www.event-biller.com</a>

L'administrateur : La personne en charge de gérer le site, subordonnée à l'entreprise.

Evènement : c'est la spécification au travers du site d'un projet d'évènement.

Créateur : personne qui a créé un évènement sur le site.

Objet : on entend par objet du site les comptes, les évènements, les devis, les factures.

#### But du site internet

Le site internet a pour but de permettre à des utilisateurs enregistrés d'essayer d'organiser des évènements.

# Fonctionnement général

Un utilisateur ayant le projet de faire un évènement peut s'enregistrer sur le site et déclarer son évènement via le processus de création d'évènement.

Lorsqu'un évènement est publié, tout utilisateur du site peut le consulter.

Lorsqu'un évènement n'est pas publié, seul l'administrateur et le créateur de l'évènement peuvent consulter l'évènement.

Un utilisateur voulant participer à un évènement doit être enregistré.

Un évènement peut être à participant nominatif. Dans ce cas, tout ticket réservé ou acheté sont nominatif et sont liés à une personne spécifiée par son nom et prénom. L'identité de la personne apparait sur le devis ou la facture.

Pour participer à un évènement, l'utilisateur sélectionne l'évènement qui doit être publié. S'il n'est pas enregistré, il s'enregistre, voire crée son compte.

Il sélectionne les tickets avec les tarifs auxquels il peut prétendre. Il associe les tickets à des personnes si l'évènement le requiert, accepte les conditions générales d'utilisation, vérifie le devis et procède au paiement.

Si l'évènement est confirmé, le paiement est prélevé immédiatement.

Si l'évènement n'est pas confirmé, le paiement n'est pas prélevé immédiatement, mais il est autorisé. L'utilisateur s'engage à ce que le paiement soit bien effectué lorsque l'administrateur procède à sa capture.

Si l'évènement est confirmé ultérieurement, il ne peut plus être annulé via le site et son créateur s'engage à honorer son bon déroulement comme indiqué dans ses déclarations. Tout paiement effectué et capturé par le site ne peut pas être annulé. Le remboursement si nécessaire des participants est à la charge de son créateur. L'entreprise ne peut être tenue pour responsable d'un évènement confirmé si celui-ci ne se déroule pas dans les conditions déclarées sur le site.

### Enregistrement d'un compte utilisateur

Un utilisateur s'enregistre en donnant des informations sur son identité réelle. En particulier son nom, prénom et adresse de contact. Une adresse de mail électronique est aussi obligatoire. Tout compte créé par le processus d'enregistrement peut être effacé à la seule discrétion de l'administrateur, même si le compte a effectué des actions telles que la création et le suivi d'évènements ou la participation à un évènement dans les limites fixées par la loi.

# Modification d'un compte utilisateur

Un utilisateur peut à tout moment changer ses informations personnelles.

# Effacement d'un compte utilisateur

Celui-ci est possible à condition de ne pas présenter d'impact fiscal ou comptable. En cas d'impossibilité, le compte peut toujours être désactivé.

#### Création d'un évènement

La création d'un évènement est payante selon les tarifs indiqués par le site. Un évènement est modélisé par un certain nombre d'information que le créateur s'engage à renseigner aussi précisément que possible.

Un évènement a un cycle de vie avec trois états : planifié, annulé ou confirmé. Lorsqu'il est créé, l'évènement est par défaut dans l'état planifié. Cela signifie que personne est sûr qu'il aura bien lieu. Dans ce cas il est seulement possible à un participant de réserver un ticket en faisant une autorisation de paiement qui ne sera pas forcément capturé. Si le créateur ou l'administrateur décide de confirmer l'évènement, alors l'état confirmé. Cela signifie que l'évènement aura bien lieu.

Si l'évènement est annulé par l'administrateur ou par son créateur, le montant payé lors de la création n'est pas remboursé.

L'administrateur est alors le seul avec l'utilisateur à pouvoir visionner l'évènement. L'administrateur choisit ensuite s'il veut publier l'évènement ou pas selon ses propres critères et à sa seule discrétion. L'entreprise se réserve le choix de pouvoir publier ou retirer tout évènement, à tout moment, même si l'évènement a des participants et même si l'évènement est confirmé dans les limites légales.

### Date de début d'ouverture des participations

C'est la date à partir de laquelle il devient possible d'enregistrer une participation à un évènement. Elle est maximum 29 jours avant la date de confirmation de l'évènement. Ce nombre de jour provient de restriction de la solution de paiement (Paypal).

#### Date de confirmation

Un évènement possède une date de confirmation maximum, spécifiée par le créateur. Celle-ci doit être antérieure à la date du déroulement effectif de l'évènement et l'ouverture des participations doit être maximum 29 jours avant la date de confirmation.

La confirmation ou l'annulation d'un évènement se fait au plus tard le jour de la date de confirmation.

#### Date de l'évènement

C'est la date à laquelle commence à se dérouler l'évènement.

#### Modification d'un évènement

Les champs d'un évènement peuvent être modifiés à condition de ne pas impacter les participants ayant déjà réservé. Ainsi, une fois que un participant existe pour l'évènement, seul peuvent être modifié la description de l'évenement, les conditions d'annulation/confirmation.

Si l'évènement est déjà confirmé ou annulé, il ne peut plus être modifié.

#### Annulation d'un évènement

Un évènement peut être annulé sur l'initiative de l'administrateur. Si le créateur veut annuler son évènement, il peut aussi.

Si l'évènement atteint sa date de confirmation et n'a pas réuni les conditions nécessaires à sa confirmation, il est automatiquement annulé.

L'opération d'annulation est irréversible et entraine l'annulation des réservations de participation de l'évènement.

#### Confirmation d'un évènement

La confirmation d'un évènement se fait sur l'initiative de l'administrateur. Si le créateur veut confirmer son évènement, il le peut aussi.

#### Effacement d'un évènement

Un évènement peut être effacé du système uniquement par l'administrateur ou par son propriétaire (son créateur). Il peut être effacé seulement si aucune activité comptable n'a été faite sur lui. Si un évènement a eu un participant et a été confirmé, il ne peut être effacé.

L'effacement d'un évènement non confirmé entraine l'effacement de ses devis. Si l'évènement était encore à l'état de planifié, alors il est annulé (ce qui implique l'envoi de mail d'annulation aux participants) et effacé.

# Dégagement de responsabilité

L'entreprise n'est pas responsable de la bonne tenue effective d'un évènement confirmé. Cette responsabilité incombe au créateur de l'évènement.

L'entreprise n'est pas responsable de la publicité faite autour d'un évènement et ne peut pas garantir que la publication d'un évènement sur le site est l'assurance de bénéficier d'audiance. La publicité incombe au créateur de l'évènement.

L'entreprise n'est pas responsable du contenu indiqué dans un évènement. Celui-ci est à la charge du créateur.

L'entreprise ne peut être tenue pour responsable des répercussions possibles en cas de panne du site.

#### Sécurité et confidentialité

Tout utilisateur est responsable du choix de ses mots de passe sur le site, en particulier de leur niveau d'entropie.

# **Evolution des conditions générales**

Les conditions générales du site peuvent évoluer à tout moment sans faire l'objet d'avertissement de leur changement par mail ou quelconque autre procédé qui soit. Elles sont néanmoins accessible sur le site depuis la page d'accueil.